

Paris, le 3 mai 2016

Conseiller chargé du suivi de l'adhésion :  
SAS TEST ECKERT  
Correspondant  
8 QUAI ANATOLE FRANCE  
75007 PARIS  
Téléphone : 01 55 77 33 44

MLLE TESTECKERT AURELIE  
80 AVENUE DE LA MARNE  
92600 ASNIERES SUR SEINE

**Courrier en RAR**

**Nos réf. : GNDC/DCNOISY/EBR/2016.00023682**

**Adhésion n° : 00407020**

**Nom Adhérent : M. COQUE MICHEL**

Nous vous (re)contactons dans le cadre du règlement des capitaux issus de l'adhésion au contrat collectif d'assurance sur la vie AFER n°00407020 de M. COQUE MICHEL décédé le 29/11/2004.

Afin de procéder au règlement dudit capital, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter par tout moyen à votre convenance dans les meilleurs délais.

Sans manifestation de votre part, nous tenons à vous informer que, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, les sommes qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, n'ont pas fait l'objet d'une demande de versement par le bénéficiaire depuis au moins dix ans à compter de la date de connaissance par le GIE AFER du décès de l'adhérent seront déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

A défaut d'une réponse avant le 14 novembre 2016, les capitaux décès issus de cette adhésion seront transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations qui les conservera pour le compte des bénéficiaires pendant une période de 20 ans durant laquelle ces derniers pourront les réclamer.

Les demandes de règlement devront être adressées à la Caisse des Dépôts et Consignations accompagnées des pièces justificatives requises.

Nous vous prions de bien vouloir excuser la forme de la présente qui nous est imposée par les dispositions légales précipitées.

Nous vous prions, d'agréer Mademoiselle l'expression de nos sentiments dévoués.



Julie Prévôt Leygonie  
Directrice de la gestion